

Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entrée en vigueur le 25 mai 2018, nous vous informons que nous avons mis à jour notre politique de protection de vos données personnelles.

1 - FINALITÉ ET QUALITÉ DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Dans le cadre de son activité (*Insertion par l'Activité Économique, Association Intermédiaire et Services à la Personne*), ACTIE-SERVICES, agissant en qualité de responsable de traitement, procède à un traitement papier et informatisé des données de ses Utilisateur dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

ACTIE-SERVICES veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées.

L'utilisation des données collectées est strictement nécessaire à l'exécution du Contrat de Mise à Disposition de personnel ou relève de l'intérêt légitime de l'Association. Les données des Utilisateurs ne sont en aucun cas utilisées à des fins de prospection commerciale.

La collecte et le traitement de ces données est nécessaire pour la création du compte de l'Utilisateur, à la programmation des interventions de nos salariés, à la gestion des commandes, à la mise en place d'estimation gratuite, au traitement des réclamations, à la facturation et aux opérations de recouvrement.

Le nom, le prénom, l'adresse et les caractéristiques du logement, le numéro de téléphone, l'adresse mail de l'utilisateur et les disponibilités de ce dernier sont essentiels à l'exécution et à l'établissement du Contrat de Mise à Disposition de personnel.

Elles sont collectées directement auprès de l'Utilisateur lors de la demande de Mise à Disposition de personnel. En cas de refus de l'Utilisateur de communiquer ses données personnelles, l'Association ne sera pas en mesure de conclure le Contrat de Mise à Disposition de personnel demandé.

ACTIE-SERVICES s'efforce, par ailleurs, de personnaliser ses services (*évaluation de besoin de service*) afin de répondre au mieux aux attentes de ses Utilisateurs. Dans ce cadre, l'Association peut être amenée à collecter directement, avec le consentement de la personne concernée, des données non strictement nécessaires à l'exécution du Contrat de Mise à Disposition de personnel, afin de mieux connaître ses Utilisateurs et de pouvoir proposer les offres les plus pertinentes. Ses données ne serviront qu'à des fins de proposition commerciale proposées qu'au susdit Utilisateur lui-même.

ACTIE-SERVICES n'utilise pas de données de navigation sur son site internet. Le site Internet d'ACTIE-SERVICES a été mis en place dans une logique de communication d'information de services et de fonctionnement de la structure et il n'utilise pas de cookies.

2 - DURÉE DE CONSERVATION

Les données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et eu égard à la prescription en vigueur et aux obligations légales de conservation de certains contrats/données. En particulier (*et sous réserve d'une modification ultérieure des délais de prescription et/ou des obligations légales de conservation spécifiques*).

S'agissant des traitements relatifs à l'exécution du Contrat de Mise à Disposition de personnel, les données personnelles de l'Utilisateur sont conservées pour une durée indéterminée à compter de l'exécution de la prestation de service et à la fin de l'exécution de la dernière prestation contractuelle les données sont mises en veille dans notre logiciel informatique.

L'archivage des documents papiers et informatique du type factures, Contrats de Mise à Disposition, Ordres de Mission est réalisé conformément aux obligations légales de conservation des contrats conclus et des documents comptables. Ils seront susceptibles d'être consultés par et à la demande des autorités compétentes du type URSAFF, REPRESSION DES FRAUDES...etc., en cas de contrôle de l'Association par ces dites autorités.

3 - DESTINATAIRES OU CATÉGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

Les données traitées sont destinées uniquement aux services internes de l'Association sise au 15, rue du Docteur Chapuis à TOUL (54). L'Association ne fait pas appel à des prestataires ou des sous-traitants pour le traitement de ses données.

ACTIE-SERVICES ne transmet donc pas les données personnelles de ses Utilisateurs à des tiers hormis au salarié intervenant sur la prestation de service et ce dans le cadre de la bonne exécution de sa mission. L'ordre de mission contient les éléments nécessaires à la bonne exécution de la mission et des tâches à réaliser (*nom, prénom et adresse de l'Utilisateur*).

4 - TRANSFERTS HORS UE

Aucune donnée ne fera l'objet d'un traitement en dehors de l'Union Européenne.

5 - SECURITE DES DONNEES

L'Association prend toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées et nécessaires pour garantir la sécurité des données stockées, notamment pour empêcher que des tiers non autorisés puissent y accéder.

6 - DROITS DES PERSONNES ET COORDONNEES DPO

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'information complémentaire, d'opposition, de portabilité, d'effacement et de limitation, dans les conditions prévues par la réglementation, auprès du délégué à la protection des données (DPO) d'ACTIE-SERVICES et pourra le contacter à l'adresse suivante :

- Nom – Prénom : M. Christophe SIRET
- ACTIE-SERVICES – 15, rue du Docteur Chapuis – BP 90172 – 54206 TOUL CEDEX
- Ou par courrier électronique à : actie.services@wanadoo.fr

7 - DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'Utilisateur est informé qu'il dispose également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8- PROSPECTION COMMERCIALE PAR TELEPHONE

Sans objet.

La collecte de certaine donnée (*téléphone, mail*) permet d'établir un contact entre l'Utilisateur et ACTIE-SERVICES

Ces contacts réalisés après l'exécution de la Mise à Disposition de personnel par ACTIE-SERVICES ont pour objet de permettre à l'Association de mieux réaliser sa mission d'insertion sociale et professionnelle de ses salariés et d'améliorer la qualité de ses prestations.